

Nombre de
Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc
Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et
Mrs CATTELOIN, COULETEL, FLEURY.

Absents excusés : M. DUPUY donne pouvoir à Mme LEROY
M. DUJARDIN
M. GOMES
M. SAINT POL
M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2023413 du 31 mars 2023 – Affectations de résultats de l'exercice 2022 à inscrire en 2023

Les affectations de résultats sont calculées comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes :	348 313.49 €
Dépenses :	- 366 283.24 €
Résultat net 2022	- 17 969.75 €

Excédent de Fonctionnement 2021 + 136 517.98 €

Soit un excédent de fonctionnement de 118 548.23 euros affecté au 002.

Section d'investissement

Recettes :	116 145.89 €
Dépenses :	- 50 608.50 €
Résultat net 2022	+ 65 537.39 €

Excédent d'Investissement 2021 + 39 623.56 €

Soit un excédent d'Investissement de 105 160.95 euros affecté au 001.

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité les affectations de résultats de l'exercice 2022 en 2023.

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 060-216004473-20230331-DE2023413-DE

Pour extrait
Le 31 mars

certifié conforme au registre
SLO
2023

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmission en Préfecture le 04/04/2023.